



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.471

OBJET : RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE KE 636 A M. ANDRE GRANON AUX MILLES

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Robert FOUQUET

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE KE 636 A M. ANDRE GRANON AUX MILLES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la rive gauche de l'Arc en aval du Pont des Milles, il est apparu que les limites cadastrales de diverses propriétés riveraines étaient erronées et qu'il convenait de procéder à un bornage afin de fixer les limites séparatives définitives.

Début des années 1990, M. Jean PEYROL, géomètre expert a procédé à la demande de la Ville aux études topométriques et foncières des propriétés contigües de l'Arc et établi un plan de délimitation et de bornage.

Les différents propriétaires concernés ont été contactés et par délibération n° 940175 du 24 février 1994, le conseil municipal a décidé :

- De céder gratuitement les emprises aux propriétaires qui avaient fourni les justificatifs de propriétés,
- De prendre possession des terrains sur lesquels aucune demande n'avait été formulée.

M. René GRANON n'ayant fait aucune demande auprès du notaire pour la parcelle cadastrée KE n° 636, celle-ci avait été attribuée à la Commune par acte authentique du 23 juin 1994.

A présent, M. René GRANON, étant décédé, M. GRANON André, son héritier, souhaite récupérer dans la succession la parcelle KE n° 636 acquise le 5 juin 1972 par son frère.

La parcelle KE n° 636 d'une superficie de 137 m² a été estimée par les Domaines en date du 16 avril 2010 à 1100 €.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la rétrocession à titre gratuit de la parcelle KE n° 636, à M. André GRANON,
- **PRENDRE** en charge les frais afférents à l'acte,
- **AUTORISER**, Madame le Député-Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à Intervenir et toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

2010.471 - RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE KE 636 A M. ANDRE GRANON AUX MILLES

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**